

— Alain BOSSARD

PHILATÉLIE FRANÇAISE - CARTES D'ABONNEMENT AUX ÉMISSIONS DE TIMBRES-POSTE SPÉCIAUX

Durant la deuxième guerre mondiale, l'approvisionnement en papier et en encre était plus difficile et afin d'éviter d'imprimer plus de timbres-poste qu'il n'en fallait et d'envoyer des invendus au pilon, le service des Postes, Télégraphes et Téléphones (les PTT) de la France a décidé d'instaurer un service permettant de mieux contrôler les quantités à imprimer tout en satisfaisant la demande. Une demande écrite devait être déposée dans un bureau de poste et la taxe à acquitter devait être payée lors du dépôt de la demande. Cette demande était envoyée à la recette principale concernée, qui établissait la carte au nom et prénom du demandeur et y apposait un timbre à 50 francs. Le demandeur recevait alors une carte nominative non transférable, valable un an et renouvelable.

Ce service a officiellement commencé le 28 août 1942 et l'abonnement était valable un an à partir du 1er octobre, renouvelable. La taxe de 50 francs représentait alors une somme assez élevée puisque le tarif pour une lettre du service intérieur était à cette époque de 1,50 franc.



Illustration 1 : Timbre de 50 francs à l'effigie du Maréchal Pétain émis le 26 juillet 1942. À gauche, coin daté du premier jour du premier tirage du 27 juin 1942, sur papier blanc. À droite, coin daté du tirage du 18 septembre 1942, sur papier crème.

Pour satisfaire à cette contrainte du timbre unique, un timbre à 50 francs à l'effigie du Maréchal Pétain a été émis spécialement le 26 juillet 1942 (Illustration 1). Ce timbre n'avait aucun autre usage postal réel et est très rare sur des documents autres que ces cartes d'abonnement.

Étant donné sa valeur faciale élevée, même sur des plis philatéliques il est assez rare (Illustration 2).



Illustration 2 : Lettre affranchie avec le 50 fr Pétain, avec vignette de l'Exposition philatélique de la Poste aérienne. Lettre recommandée nettement suraffranchie, postée le 6 octobre 1943, au dos cachet d'arrivée du 7 octobre.

L'imposition du timbre unique ne pourra pas toujours être respectée et on trouve donc rapidement des cartes affranchies avec plusieurs timbres de moindre valeur faciale.

Comme pour d'autres tarifs, cette taxe subira des augmentations régulières pour finalement passer à 500 francs à partir du 6 janvier 1949. Ce service a été abrogé le 31 décembre 1956.

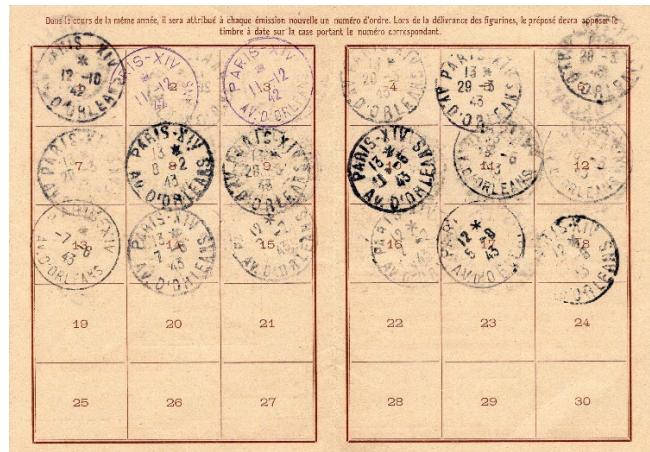
Période du 28 août 1942 au 31 octobre 1944

Au commencement de ce service, une taxe unique a été fixée à 50 francs. Pour affranchir la carte d'abonnement avec un seul timbre, il n'y avait alors guère le choix. Il n'y avait qu'un seul timbre à 50 francs de réellement disponible, celui à l'effigie de Pétain paru à cet effet le 26 juillet 1942, le timbre de



Pages 1 et 4

Illustration 3 : Une des premières cartes d'abonnement, datée du 25 septembre 1942



Pages 2 et 3 (intérieur)

		Caractéristiques du premier type de carte
Format		14 x 19,5 cm pliée en deux
Couleur		Beige
Caractères		Brun
Page 1		En-tête : Administration des postes, télégraphes et téléphones Carte d'abonnement aux émissions de timbres-poste Timbre apposé sur la première page, oblitéré de la recette principale
Page 2		Réservées aux timbres à date des retraits des diverses émissions
Page 3		Conditions d'utilisation de la carte
Page 4		Période de validité : un an du 1 ^{er} octobre au 30 septembre Quantités de figurines en 3 catégories : jusqu'à 10 francs, au-dessus de 10 fr et jusqu'à 20 fr et au-dessus de 20 francs

Il est aussi précisé à la page 4 de la carte que le nombre de figurines doit être un multiple de 25 et que l'abonné a une semaine (non compris la semaine de l'émission) pour aller retirer ses timbres au bureau de poste désigné. De plus, si les figurines ne sont pas retirées en temps lors de 3 émissions consécutives, l'abonné sera rayé de la liste des abonnés et ne pourra y être réadmis qu'après un an.

Certaines de ces conditions d'utilisation assez restrictives seront vite abandonnées, en particulier celle sur les quantités multiples de 25.

Ces premières cartes seront vite remplacées par des cartes d'un deuxième type, sur lesquelles le timbre-poste est désormais apposé à l'intérieur, à la page 2 (Illustration 4).

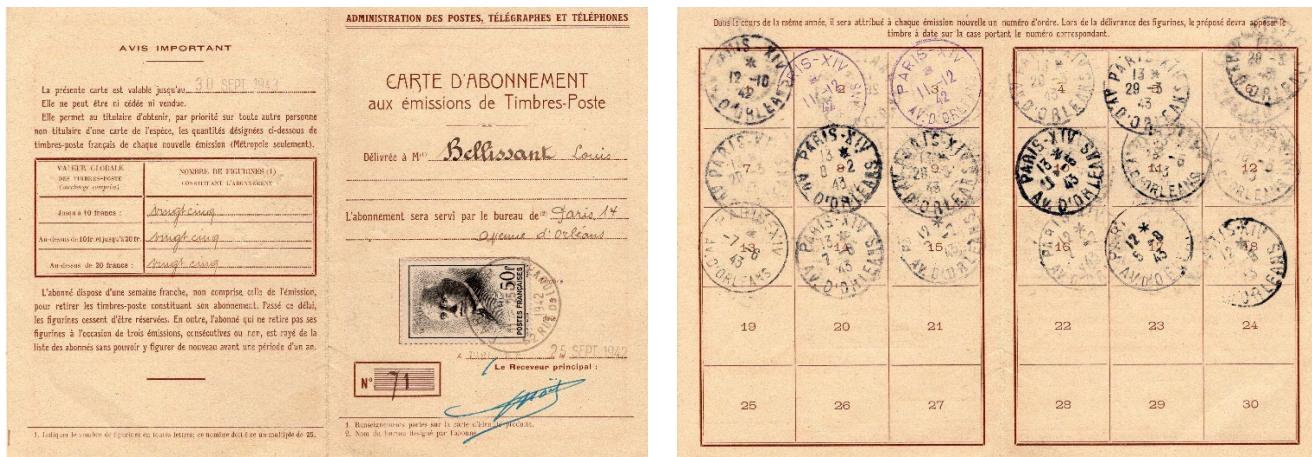


Illustration 4 : Carte du type 4 du 26 octobre 1943, affranchie à 50 fr avec le timbre de type Pétain

Caractéristiques des cartes du type 2	
Format	14 x 19,5 cm pliée en deux
Couleur	Beige
Caractères	Brun
Page 1	En-tête : Administration des postes, télégraphes et téléphones Carte d'abonnement aux émissions de timbres-poste
Page 2	Timbre apposé maintenant sur la page 2
Page 3	Nouveau cartouche pour les catégories de timbre La restriction sur les multiples de 25 est supprimée
Page 4	Conditions d'utilisation de la carte Timbres à date des retraits des diverses émissions Timbres à date des retraits des diverses émissions

Période du 1^{er} octobre 1943 au 31 octobre 1944

Pour les personnes ne demandant la fourniture que de timbres de 10 francs ou moins, la taxe de 50 francs était assez dissuasive. Il fut donc créé un service à

deux niveaux, pour les abonnements aux timbres de 10 francs ou moins uniquement la taxe était désormais fixée à 20 francs, pour les autres elle reste la même (Illustration 5).

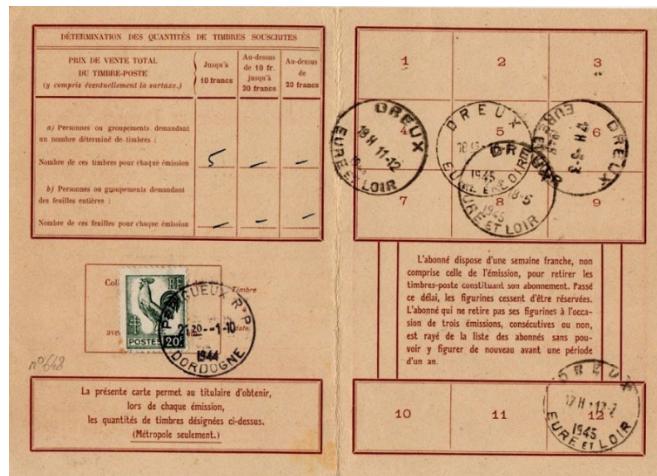


Illustration 5 : Carte affranchie à 20 francs, uniquement pour des timbres à 10 francs ou moins

Période du 1^{er} novembre 1944 au 28 février 1945

Suite à la libération de la France en septembre 1944 et au changement de gouvernement, l'État français redevient la République française. Les timbres sont désormais libellé « République française » ou simplement « RF ». Le 1^{er} novembre 1944 tous les timbres à l'effigie de Pétain sont démonétisés et n'ont donc plus aucun pouvoir d'affranchissement.

Pour les cartes d'abonnement, cette démonétisation a posé un problème, car il n'y avait aucun autre timbre à 50 francs pour remplacer le timbre à l'effigie de Pétain. Il n'était donc plus possible de payer la taxe avec un seul timbre.

Le timbre utilisé en remplacement fut celui de 25 francs au type château de Chenonceaux émis en octobre 1944 (Illustration 6).

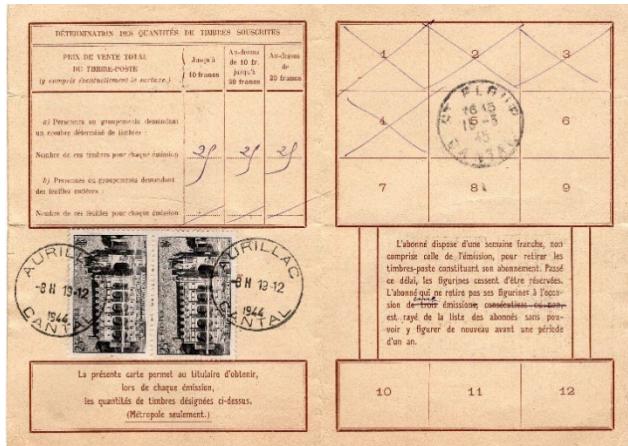
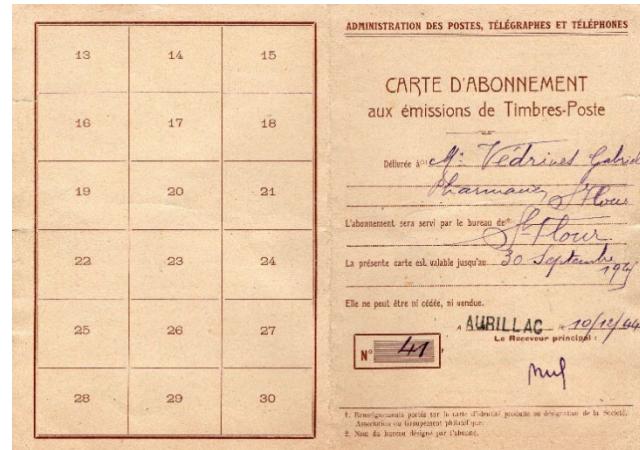


Illustration 6 : Timbre au type château de Chenonceaux émis le 30 octobre 1944 en feuilles de 20 timbres

Quasiment toutes les cartes d'abonnement émises à partir du 1^{er} novembre 1944 sont donc affranchies avec deux de ces timbres (Illustration 7).



**Illustration 7 : Carte au type 2 du 10 décembre 1944
Affranchie avec deux timbres à 25 francs au type château de Chenonceaux**

Les cartes au type 2 seront vite remplacées par des cartes d'un nouveau type portant en en-tête la mention République française (Illustration 8).

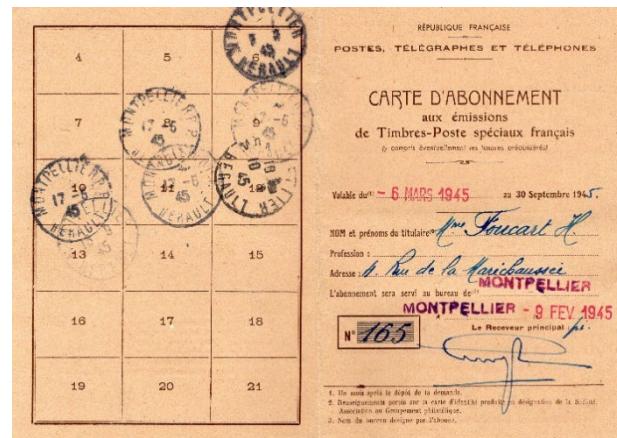


Illustration 8 : Carte au type 3 du 9 février 1945

Caractéristiques des cartes du type 3	
Format	14 x 19,5 cm pliée en deux
Couleur	Beige foncé
Caractères	Brun
Page 1	En-tête : République française Postes, télégraphes et téléphones Carte d'abonnement aux émissions de timbres-poste spéciaux français (y compris éventuellement les timbres préoblitérés)*
Page 2	Timbre toujours apposé sur la page 2 Nouveau cartouche pour les catégories de timbre, apparition d'une case pour les préoblitérés
Page 3	Conditions d'utilisation de la carte
Page 4	Timbres à date des retraits des diverses émissions Timbres à date des retraits des diverses émissions
*Ajout par rapport aux deux cartes précédentes	

Période du 1^{er} mars 1945 au 31 décembre 1946

Le 1^{er} mars 1945 les tarifs pour ce service ont été modifiés. Désormais, ils sont de 50 francs pour les timbres-poste de 10 francs ou moins, peu importe le nombre, et de 100 francs pour les timbres-poste de plus de 10 francs.

Du 1^{er} au 11 mars, il n'y avait toujours qu'un seul timbre-poste disponible pour ce service, le timbre à 25 francs au type Chenonceaux (Illustration 6).

Le 12 mars un timbre à 50 francs au type Marianne de Gandon grand format est émis (Illustration 9) et suivra le 7 avril un timbre à 100 francs au même type (Illustration 10). Ils serviront alors pour les cartes d'abonnement, tout comme le timbre de 50 francs de poste aérienne de la série mythologie émis le 27 mai 1946 (Illustrations 11-12).



Illustration 9 : Timbre au type Marianne de Gandon à 50fr émis le 12 mars 1945



Illustration 10 : Timbre au type Marianne de Gandon à 100fr émis le 7 avril 1945



Illustration 11 : Timbre au type Iris à 50fr émis le 27 mai 1946

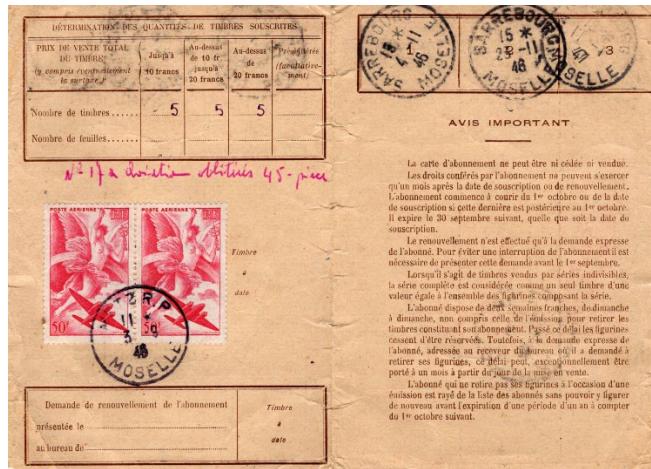


Illustration 12 : Carte au type 3 de 1946 affranchie avec 2 timbres à 50fr au type Iris

Au cours de l'année 1945, les cartes au type 3 sont remplacées petit à petit par un nouveau type de carte d'un format plus petit (Illustration 13).

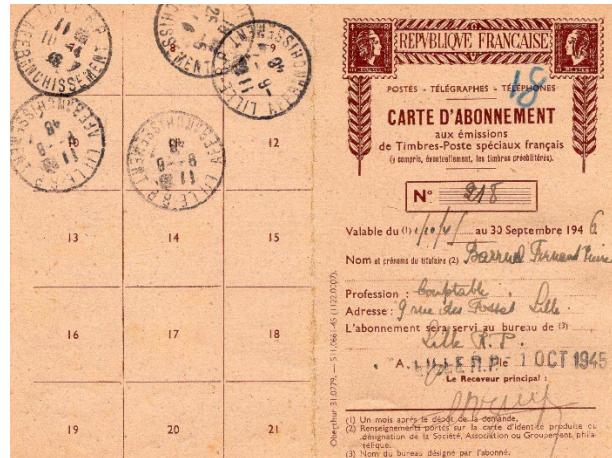


Illustration 13 : Carte au type 4 du 1^{er} octobre 1945 au nouveau tarif à 100 francs

Caractéristiques des cartes du type 4

Format	12,5 x 16 cm plié en deux
Couleur	Beige foncé
Caractères	Brun foncé
Page 1	Présentation totalement nouvelle En-tête : République française Postes - Télégraphes - Téléphones Carte d'abonnement aux émissions de timbres-poste spéciaux français (y compris, éventuellement, les timbres préoblitierés)
Page 2	Timbre apposé sur la page 2
Page 3	Cartouche en bas de page modifié Conditions d'utilisation de la carte
Page 4	Timbres à date des retraits des diverses émissions Timbres à date des retraits des diverses émissions

Période du 1^{er} janvier 1947 au 20 septembre 1948

Le double tarif est maintenu, mais subit une augmentation de 100%. Les deux tarifs passent respectivement à 100 et 200 francs.



Illustration 14 : Timbre de poste aérienne de la série mythologie, émis le 20 janvier 1947

La quasi-totalité des cartes seront affranchies avec le timbre à 100 francs au type Marianne de Gandon ou avec les timbres de poste aérienne à 50, 100 et 200 francs émis en 1946 et 1947 (Illustrations 14).

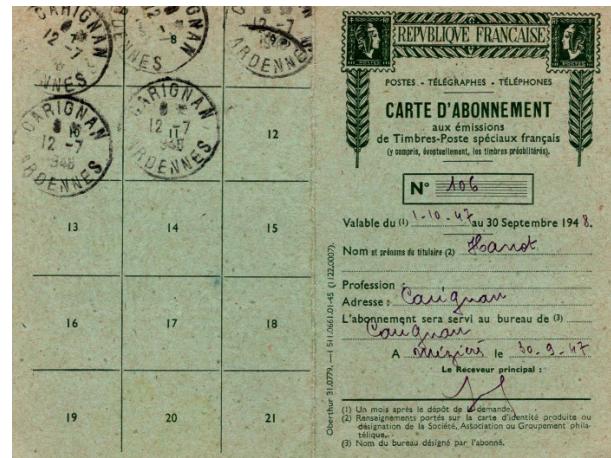


Illustration 14 : Timbre de poste aérienne de la série mythologie, émis le 27 mai 1946

Des cartes au type 4, mais de couleur différente font leur apparition, carte 4 bis (Illustration 15).



Illustration 15 : Carte du 30 septembre 1947, au type 4 bis, affranchie au tarif de 200 francs



Caractéristiques des cartes de type 4 bis

Format	12,5 x 16 cm plié en deux
Couleur	Vert
Caractères	Noir
Page 1	En-tête : République française Postes - Télégraphes - Téléphones Carte d'abonnement aux émissions de timbres-poste spéciaux français (y compris, éventuellement, les timbres préoblitérés)
Page 2	Timbre apposé sur la page 2
Page 3	Conditions d'utilisation de la carte Ajout d'une note sur les timbres de la série courante Timbres à date des retraits des diverses émissions
Page 4	Timbres à date des retraits des diverses émissions

La carte subit ensuite quelques modifications afin d'y inscrire une mention sur les émissions de timbres de la série courante, en plus de celle sur les préoblitérés (Illustration 16).

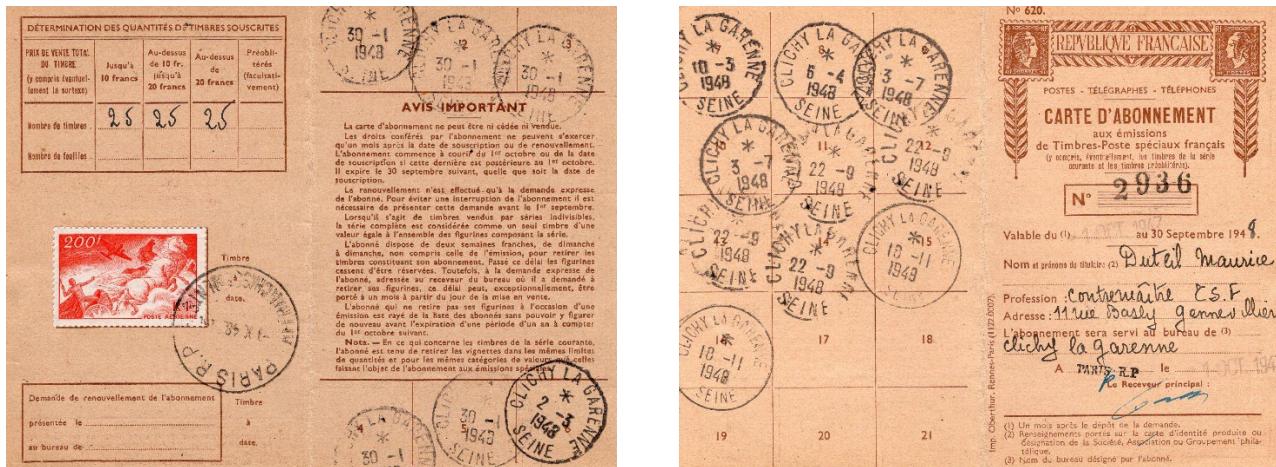


Illustration 16 : Carte du 30 septembre 1947, au type 5, affranchie au tarif de 200 francs

		Caractéristiques des cartes du type 5	
Format	12,5 x 16 cm pliée en deux		
Couleur	Beige foncé		
Caractères	Brun		
Page 1	En-tête : République française Postes - Télégraphes - Téléphones Carte d'abonnement aux émissions de timbres-poste spéciaux français		
Page 2	(y compris, éventuellement, les timbres de la série courante* et les timbres préoblitérés)		
Page 3	Timbre apposé sur la page 2 Conditions d'utilisation de la carte		
Page 4	Ajout d'une note sur les timbres de la série courante Timbres à date des retraits des diverses émissions Timbres à date des retraits des diverses émissions		
	* Ajout de la mention de la série courante		

Période du 21 septembre 1948 au 5 janvier 1949

Deux changements importants, désormais l'abonnement couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année de la demande. De plus, il n'y a plus qu'un seul tarif à 300 francs.

Malgré le changement de la période d'abonnement, les cartes aux types 4 et 5 qui portaient la mention « Valable du au 30 Septembre 194 » continuent d'être utilisées, probablement pour épurer les stocks. La mention Septembre sera rayée et remplacée à la main par Décembre.

À cette époque, il n'existe pas de timbre à 300 francs et il a donc fallu utiliser au moins deux timbres. Ce sont les timbres de poste aérienne à 100 et 200 francs émis respectivement le 20 janvier 1947 et le 27 mai 1946 (Illustrations 14) qui ont le plus souvent été utilisés (Illustration 17).

On trouve ces cartes de plusieurs couleurs, beige, beige foncé, vert. La couleur des caractères peut aussi être brun, brun foncé ou noir.



Illustration 17 : Carte du 29 novembre 1948, au type 5, affranchie à 300 francs

Période du 6 janvier 1949 au 31 décembre 1956

Le 6 janvier 1949, le tarif subit une autre hausse importante, il passe de 300 à 500 francs. Ce tarif restera le même jusqu'à l'abrogation de ce service le 31 décembre 1956.

Le 6 janvier 1949, il n'y a pas de timbre à 500 francs en vente. On utilisera jusqu'en juillet un timbre à 100 francs et deux à 200 francs, de la série de poste aérienne mythologie, parus en 1946 et 1947.

C'est le timbre de poste aérienne à 500 francs au type Marseille (Illustrations 18-19), émis le 1^{er} juillet 1949, qui sera ensuite quasiment toujours utilisé.

Illustration 19 : Carte du 1^{er} janvier 1950, au type 5, affranchie à 500 francs

En 1949, la carte au type 5 subit une nouvelle modification pour tenir compte du changement de décennie. La mention « Valable du au 30

Illustration 18 : Timbre de poste aérienne de 500 francs au type Marseille, émis le 1^{er} juillet 1949, retiré de la vente le 10 avril 1954

Septembre 194 » est remplacée par la mention « Valable du au 31 Décembre 19 », carte au type 6 (Illustration 20).

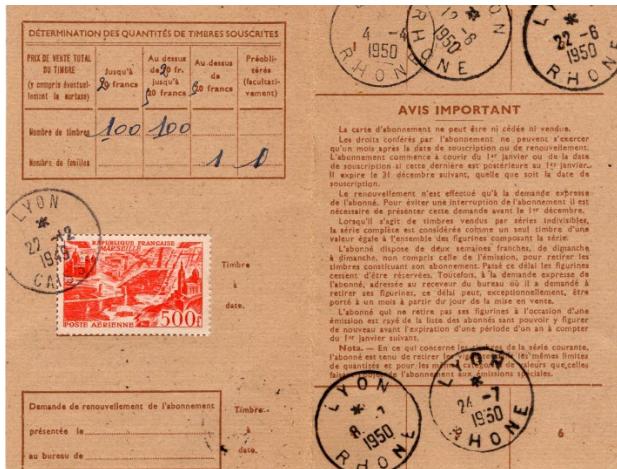
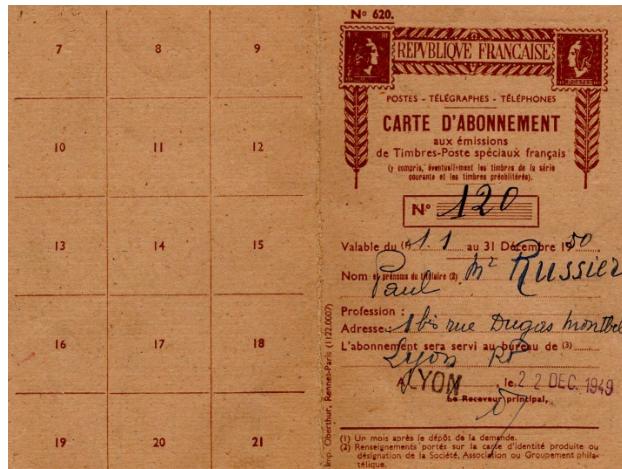


Illustration 20 : Carte du 22 décembre 1949, au type 6, affranchie à 500 francs

Une nouvelle carte, type 7, sera utilisée à partir de la fin de 1950 (Illustration 21), elle diffère de la carte au type 6 par son en-tête. Les cartes aux types 5 et 6



Le 22/12/1949, au type 6, affranchie à 500 francs

continueront d'être utilisées en parallèle, pour épurer les stocks probablement, jusqu'à la fin du service en 1956.

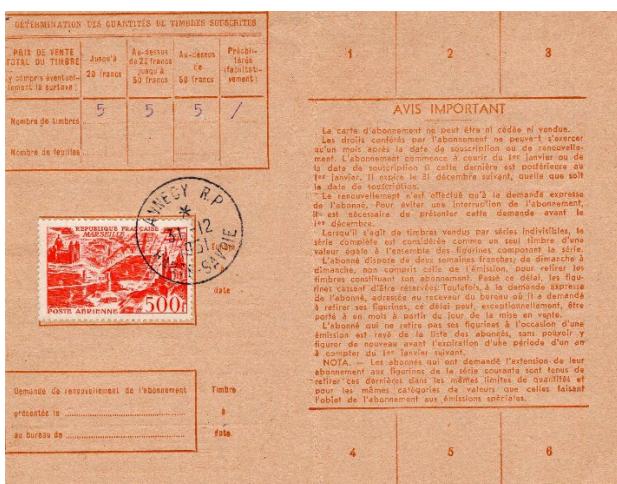
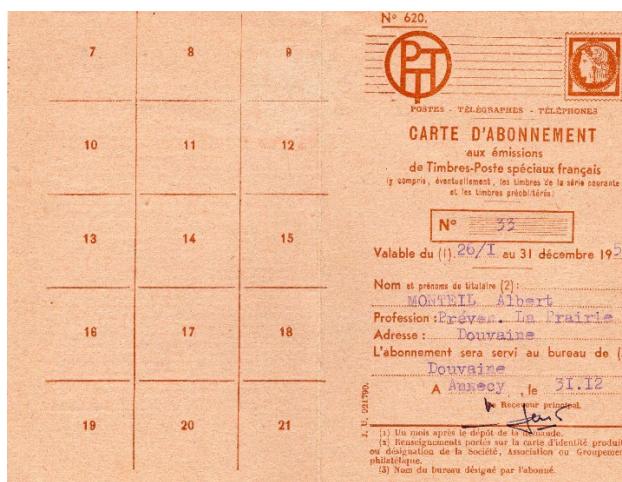


Illustration 21 : Carte du 31 décembre 1951, au type 7, affranchie à 500 francs



Le 31/12/1951, au type 7, affranchie à 500 francs

Caractéristiques des cartes du type 7					
Format	12,5 x 16 cm pliée en deux				
Couleur	Beige foncé				
Caractères	Brun jaune				
Page 1	En-tête : PTT dans un cercle, les timbres au type Marianne de Dulac sont remplacés par un timbre au type Cérès Postes - Télégraphes - Téléphones				
Page 2	Carte d'abonnement aux émissions de timbres-poste spéciaux français (y compris, éventuellement, les timbres de la série courante et les timbres préoblitérés) Timbre apposé sur la page 2				
	Nouveau cartouche pour les quantités de timbres souscrites, les catégories Jusqu'à 10 francs, de 10 à 20 francs et au-dessus de 20 francs sont désormais Jusqu'à 20 francs, de 20 à 50 francs et au-dessus de 50 francs				

Page 3

Conditions d'utilisation de la carte

Modification de la note sur les timbres de la série courante

Page 4

Timbres à date des retraits des diverses émissions

Timbres à date des retraits des diverses émissions



Illustration 22 : Timbre de 500 francs de poste aérienne au type Fouga Magister, émis le 16 janvier 1954 pour remplacer le timbre au type Marseille



Illustration 23 : Carte du 2 février 1955, au type 5, affranchie avec le timbre de poste aérienne à 500 francs au type Fouga Magister

Le service des cartes d'abonnement a définitivement pris fin le 31 décembre 1956.

Outre leur intérêt historique, ces cartes d'abonnement ont constitué, au moins au début, une des principales raisons d'utiliser les timbres de forte valeur faciale émis durant cette période.

Pour ceux qui collectionnent les timbres ayant servi à leur usage, ces timbres à 500 fr sont assez faciles à se procurer, mais les oblitérations sont souvent de mauvaise qualité et illisibles. Ceux portant une belle oblitération bien lisible proviennent en général de ces cartes d'abonnement.

Pour les plus puristes qui recherchent ces timbres sur des plis ayant réellement voyagé, la tâche est plus ardue. Ces timbres étaient en général utilisés sur des

Le 18 janvier 1954, un nouveau timbre de poste aérienne à 500 francs (Illustration 22), au type Fouga Magister de la série des prototypes, est émis en remplacement de celui au type Marseille. Il sera alors utilisé en général (Illustration 23).



lettres de grand format ou sur des colis expédiés par voie aérienne. Il est rare que ces enveloppes ou emballages aient été conservé intacts, et ce sont sur des fragments qu'on peut trouver en général (Illustration 24).

Les lettres affranchies à plus de 500 fr de cette époque sont rares à nous être parvenues entières.

Du 8 décembre 1951 au 20 juin 1957, le tarif le plus élevé pour une lettre dans le service intérieur, lettre d'un poids maximal de 3000 grammes, était de 200 francs. Le tarif pour une telle lettre recommandée avec valeur déclarée de 50 000 francs en exprès n'était, si on peut dire, que de 385 francs. L'utilisation des timbres à 500 francs dans le service intérieur était donc des plus improbables.



Illustration 24 : Fragments de lettres affranchies respectivement à 1240 et 1680 francs

Pour le service vers l'étranger, du 1^{er} mai 1951 au 30 juin 1957, les tarifs étaient les suivants :

- Lettre 30 francs jusqu'à 20 grammes, puis 18 francs par 20 grammes
- Recommandation 45 francs
- Accusé de réception 35 francs

Pour en arriver à un affranchissement de 500 francs, il fallait expédier le courrier par voie aérienne. À cette époque la surtaxe aérienne la plus élevée était celle pour la Chine, 70 francs par 5 grammes. Pour l'Australie elle était de 65 francs par 5 grammes.

Le tarif pour une lettre recommandée de 30 grammes pour la Chine était donc de $30 + 18 + 45 + (70 \times 6) = 513$ francs. Il est donc en principe possible de trouver ces timbres sur lettre. Mais cela est plus qu'improbable pour deux raisons. Premièrement, tous les bureaux de poste n'avaient pas ce timbre à leur disposition en permanence et deuxièmement l'expérience montre que la plupart des envois de ce type de cette époque étaient affranchis avec plusieurs timbres de moindre valeur.

Exemple de lettre qui aurait pu être affranchie avec un timbre à 500 francs (Illustration 25), celle-ci n'est pas pour la Chine mais pour le Viet Nam.



Illustration 25 : Lettre postée le 5 avril 1956 à Mareuil sur Lay (Vendée) à destination de Saïgon (Sud-Vietnam), arrivée le 9 avril 1956 (cachet au dos) Lettre par avion affranchie au tarif de 505 francs pour une lettre recommandée de 40 à 45 g Tarif des lettres 30 fr jusqu'à 20 g plus 18 fr/20 g, soit 66 fr / Tarif recommandation 35 fr / Surtaxe aérienne 45 fr/5g, soit 405 fr / Total de 506 francs